

N°05/09.2012

PRÉAVIS N°05/09.2012

ACCORD PRÉALABLE CONCERNANT LES CONTRATS DE DROIT  
ADMINISTRATIF QUI LIENT LES PARTENAIRES DE LA PRM

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis, composée de : Mesdames Anne-Catherine Aubert et Catherine Hodel et Messieurs Christian Boillat, Serge Risse et Olivier Jeanneret, s'est réunie le mercredi 19 septembre 2012, à la salle de conférences de la PRM, pl. Saint-Louis 2, à Morges, en présence de Messieurs Daniel Buache et Florian Châtelain, tous deux délégués du CODIR ainsi que du commandant de la police, Monsieur Philippe Desarzens.

Par esprit de clarté et de transparence et en accord avec un juriste, le CODIR soumet ce préavis afin de fonctionner librement et avoir le droit de signature.

Les signatures se font toujours en présence d'un membre du CODIR, en principe le Président et la secrétaire, sinon ce n'est pas valable.

2 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de donner l'accord préalable au Comité de direction pour la signature des contrats de droit administratif qui lient la PRM aux collectivités publics membres et non membres de l'Association.

au nom de la commission  
le président-rapporteur

Olivier Jeanneret

**Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 27 novembre 2012.**